

VD_FINDINFO HC / 2012 / 163 vom 19. Januar 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-01-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_HC___2012___163

FR: VD_FINDINFO HC / 2012 / 163 du 19 janvier 2012

IT: VD_FINDINFO HC / 2012 / 163 del 19 gennaio 2012

Regeste

CONTRAT DE TRAVAIL, RÉSILIATION, INDEMNITÉ DE VACANCES | 329 al. 3
CO, 329d CO

Erwägungen

E. 4

En conclusion, l'appel doit être admis et le jugement modifié en ce sens que le montant de la somme allouée à l'intimé doit être réduit à 5'715 fr. 30, conformément aux conclusions prises en appel (6'645.55 – 766.80 – 163.45). L'arrêt est rendu sans frais judiciaires (art. 95 al. 2 CPC), dans la mesure où la valeur litigieuse de la cause n'excède pas 30'000 fr. (art. 114 let. c CPC). Il n'y a pas matière à l'allocation de dépens de deuxième instance, l'appelante ayant agi sans l'assistance d'un mandataire professionnel.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.